



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Manque de professionnels de soin

Question écrite n° 584

Texte de la question

Mme Florence Goulet alerte Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins au sujet du manque de professionnels de soin. En visite à l'hôpital parisien de Necker, M. le Premier ministre s'est engagé à porter « une attention personnelle pour la santé publique et ceux qui en sont les acteurs ». Aussi, Mme la députée tient à faire savoir qu'elle constate sur le territoire meusien les conséquences de l'abandon des politiques publiques dans le secteur de la santé. Les départs de médecins se succèdent alors que les centres hospitaliers universitaires (CHU) cumulent les perturbations, souvent liées au manque de personnel. À Verdun, l'accès aux urgences a été conditionné à l'appel du service d'aide médicale urgente (SAMU) pendant trois jours, alors que ces dernières avaient déjà filtré les entrées en juillet 2024 dans les mêmes conditions. Dans le département de la Meuse, on compte 127 médecins généralistes pour 100 000 habitants, alors que ce chiffre s'établit à 147 médecins pour 100 000 habitants sur tout le territoire national (Insee, 2023). Aussi, plus de la moitié des cabinets médicaux (52,3 % selon les données du Gouvernement) meusiens ont plus de 25 ans. La question de la pérennité des activités médicales est donc posée à l'heure où il faut répondre aux besoins d'une population meusienne dont l'âge moyen tend à croître. Elle demande donc comment, dans cette situation qui appelle à une réponse urgente pour faire face aux besoins, le Gouvernement prévoit-il de mettre fin aux déserts médicaux pour répondre de manière pérenne aux différentes demandes de soins.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Goulet](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 584

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2024](#), page 5262